
COMMUNIQUE

Le Bureau de la FNEC FP FO a discuté des conséquences pour les personnels des mesures annoncées par le Ministre de l'Education nationale, le 11 décembre. La Fédération reviendra sur la gravité de ces différentes mesures.

Dans l'immédiat, la FNEC FP FO tient à déclarer inacceptable l'atteinte portée au droit de grève : en voulant attribuer aux collectivités les sommes correspondant aux salaires des grévistes afin qu'elles assurent l'accueil des élèves, le ministre s'engage dans un engrenage dangereux pour la démocratie.

Cela présupposerait :

- tout d'abord d'imposer à chaque enseignant de se déclarer à l'avance en grève ou pas, transformant le préavis collectif en contrainte individuelle et nominative, permettant toutes les pressions possibles sur les personnels,
- de faire reporter sur les collectivités – qui ont, par ailleurs, toujours su agir comme elles l'entendaient dans ces circonstances – des responsabilités spécifiques dans l'Ecole favorisant un peu plus le désengagement de l'Etat,
- de sous-entendre qu'il ne pourrait y avoir de grève commune aux personnels territoriaux et enseignants alors même que c'est le statut de tous les fonctionnaires qui est attaqué,
- d'ouvrir un peu plus l'Ecole à l'intervention de différents groupes de pression idéologiques et économiques sous le prétexte de l'accueil des enfants,
- de décider à l'avance que le paiement des jours de grève est exclu de toute négociation contrairement aux traditions syndicales ouvrières, alors même que le premier responsable d'un conflit est celui qui en crée les conditions : le gouvernement qui s'attaque aux salaires, au statut et à la retraite des personnels, et à l'avenir de leurs enfants.

C'est un droit acquis par tous les fonctionnaires, rejoignant les autres salariés, à la Libération et garanti par le Statut général de la Fonction publique, qui serait ainsi remis en cause.

Le ministre menace les organisations syndicales et les personnels : « ...si le dialogue social s'avère ne pas être une forme d'accompagnement, mais un outil de blocage des réformes, je saurai prendre mes responsabilités... ». Pense-t-il pouvoir faire ainsi passer ses contre-réformes ?

L'exigence des personnels, des jeunes et des syndicats du retrait des dernières mesures du Ministre mettant en cause l'existence même des lycées professionnels et de nombreuses sections des lycées techniques, avec les bac pro en 3 ans et la suppression des BEP, tendrait à démontrer le contraire.

La FNEC FP FO continue, pour sa part, à informer, négocier si possible et à agir pour les revendications en proposant l'action commune. Elle n'est nullement disposée à pratiquer le syndicalisme « d'accompagnement ».

La raison doit l'emporter. La FNEC FP FO, comme elle l'a déjà indiqué au Ministre, souhaite que s'engagent les négociations pour l'amélioration de la situation des personnels qui ne peut se faire avec la destruction de leurs décrets statutaires de fonctionnaires d'Etat (obligations de service hebdomadaires, postes, carrières, indemnités).

Montreuil, le 13 décembre 2007

**Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle, de la
Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière**

6/8, rue Gaston Lauriau – 93513 MONTREUIL CEDEX
Tél. : 01 56 93 22 22 – Fax : 01 56 93 22 20 - email : fnecfpfo@fr.oleane.com